

Assainissement : le préfet rouvre les vannes

Bloqués depuis quatre ans par la préfecture, les raccordements au réseau d'assainissement collectif sont désormais autorisés.

Loïc L'Haridon

« C'est une très bonne nouvelle ! ». Patrick Berthelot, le maire de Crozon, ne cache pas sa satisfaction en montrant le courrier que lui a transmis la préfecture, le 4 août. Lequel stipule que, « conformément à l'état d'avancement des études et des travaux d'assainissement réalisés ces dernières années et suite à l'engagement pris au travers de la délibération du 28 février 2020 par le conseil municipal, l'arrêté préfectoral de mise en demeure, en date du 5 août 2016, a pu être abrogé ».

Relance des projets

Il est vrai que le système d'assainissement crozonnais, vieillissant, n'était alors guère reluisant. Tout comme d'autres communes qui, à une époque, ont eu tendance à mettre la poussière sous le tapis. Patrick Berthelot rappelle qu'en raison de cet arrêté « beaucoup de permis de construire avaient dû être annulés » et que cela « bloquait le développement urbain ».

Outre des maisons individuelles, deux gros projets en centre-ville (un immeuble et une résidence senior) ont donc la possibilité de voir le jour en redéposant un per-



Patrick Berthelot, le maire de Crozon, commente le Programme d'actions retenues pour l'assainissement. Élaboré par la précédente équipe municipale, il a été décisif dans la décision du préfet d'autoriser à nouveau les raccordements au réseau collectif. Photo Loïc L'Haridon

mis de construire.

Plan pluriannuel

« Le préfet a abrogé l'arrêté car l'ancienne municipalité a fait ce qu'il fallait et nous allons continuer », salue le nouveau maire. Et ce qu'il fallait faire, c'était mettre la station d'épuration de Lostmarc'h aux normes et améliorer et augmenter sa capacité. C'est le cas depuis la fin de l'année 2019. Idem pour les travaux sur les réseaux qui font l'objet d'un plan pluriannuel, entamé en 2017 et qui court jusqu'en 2027.

Une photographie complète du réseau

Avec ses 85 km de réseau, traversant de surcroît un relief mouvementé, la situation crozonnaise est

assez complexe. Les secteurs de l'Aber, le centre-ville ou encore la route de Camaret ont déjà fait l'objet d'une réfection. « Les autres suivront », promet le maire. Et pour cibler les secteurs les plus urgents, une caméra va s'insinuer dans les tuyaux afin d'avoir une photographie complète de l'ensemble du réseau.

À condition que...

Ce plan, il va falloir le suivre à la lettre car le préfet précise, dans son nouvel arrêté, qu'il se réserve le droit « dès lors que les engagements de la commune ne seraient pas respectés, de prendre des mesures restrictives, en particulier en limitant les raccordements aux réseaux d'assainissement collectif ». À bon entendeur...